

Mut'Dépendance

Préserver son autonomie le plus longtemps possible

Pourquoi ?

Certes l'espérance de vie s'allonge mais les risques de devenir dépendant sont nombreux : maladie, accidents... Mut'Dépendance vous permet de disposer de ressources complémentaires pour répondre aux besoins liés à la dépendance et ainsi préserver vos proches et votre patrimoine.

Pour qui ?

Pour toute personne âgée de 45 à 75 ans.

Conditions et formalités :

- ✓ Limite d'âge d'adhésion : 75 ans
- ✓ Questionnaire médical ou rapport médical
- ✓ Délai d'attente :
 - 1 an suite à une maladie
 - 3 ans pour les maladies invalidantes type Alzheimer, Parkinson et sclérose en plaque

Notre garantie :

2 options au choix :

- 1) Dépendance totale
 - 2) Dépendance partielle et totale
- ✓ Versement d'un capital équipement dès la reconnaissance de la perte d'autonomie puis versement d'une rente.
 - ✓ Possibilité de pouvoir choisir le montant de votre rente mensuelle entre 304€ et 1829€.
 - ✓ Service assistance adapté à votre situation en fonction du degré de dépendance.

Le saviez-vous ?

Coût moyen de la dépendance :

1 800€/mois à domicile

2 200€/mois en établissement

(source : economie.gouv.fr)

41% des dépenses restent en moyenne à la charge de la personne

(source : Drees – Compte de la dépendance - 2014)

Nos + mutuelle :

- ✓ Cotisation fixe : pas d'augmentation suite au changement de tranche d'âge
- ✓ En cas de perte d'autonomie pendant le délai d'attente les cotisations sont remboursées intégralement
- ✓ Passé le délai d'attente, les cotisations sont exonérées
- ✓ **20% de réduction** sur la cotisation du plus jeune si adhésion simultanée du couple